

■ **Michel Payot**, à Grandson, CH-550-0043135-5, commerce de radios, télévisions, hi-fi et vidéos (FOSC du 15.07.1987, p. 2854). Par décision du 20 janvier 2005, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Broye et du Nord Vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 2512 du 09.03.2005
(02748268 / CH-550.0.043.135-5)